

INSCRIPTION SCOLAIRE – RENTREE 2025

Les grandes étapes

1) La préinscription scolaire

A PARTIR DU 10 FEVRIER 2025

- Livret de famille et/ou acte de naissance de votre enfant
- Justificatif de domicile récent, daté de moins de 3 mois (*quittance de loyer, facture d'eau, d'électricité, de téléphone, attestation de domiciliation...*)

2) Le rendez-vous pédagogique

SUITE A LA PREINSCRIPTION SCOLAIRE

- Certificat de préinscription de votre enfant

3) Les inscriptions cantine & périscolaire

A PARTIR DU 19 MAI 2025

- Carnet de vaccination de votre enfant
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (*pour l'ensemble du foyer*)

4) La rentrée scolaire

LE LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE 2025

Les demandes de dérogation au périmètre scolaire se font après la préinscription scolaire de votre enfant. Le dossier de demande est à récupérer en mairie ou sur lyon.fr, et doit être déposé au plus tard :

- **Avant le 21 mars 2025** pour un passage en commission en avril
- **Avant le 23 mai 2025** pour un passage en commission en juin